



PRÉFET DU GARD

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique  
sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI)  
de la commune de Saint-Quentin-la-Poterie

Le projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) de la commune de Saint-Quentin-la-Poterie est soumis à la procédure d'enquête publique.

A cet effet, Monsieur Didier LECOURT (inspecteur du Trésor, retraité) a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

L'enquête se déroulera à la mairie de Saint-Quentin-la-Poterie (6 Place de la mairie 30700 Saint-Quentin-la-Poterie), siège de l'enquête, pendant 35 jours consécutifs, **du lundi 30 septembre 2024 à 9 heures au lundi 4 novembre 2024 à 12 heures inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants :

- le lundi 30 septembre 2024 de 9 heures à 12 heures,
- le jeudi 17 octobre 2024 de 9 heures à 12 heures,
- le lundi 21 octobre 2024 de 9 heures à 12 heures,
- le lundi 4 novembre 2024 de 9 heures à 12 heures.

Chacun pourra prendre connaissance, en mairie, du dossier papier et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Ce dossier n'est pas soumis à évaluation environnementale. Chacun pourra également consulter le dossier numérique sur un poste informatique pendant toute la durée de l'enquête, gratuitement, au siège de la Direction départementale des territoires et de la mer du Gard, du lundi au vendredi inclus et de 9 heures à 11 heures. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie ou via l'adresse mail électronique ([ppri-saint-quentin-la-poterie@registredemat.fr](mailto:ppri-saint-quentin-la-poterie@registredemat.fr)) ou par registre dématérialisé ([www.registredemat.fr/ppri-saint-quentin-la-poterie](http://www.registredemat.fr/ppri-saint-quentin-la-poterie)).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête. Durant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront consultables sur le site internet de la Préfecture du Gard et accessibles avec le lien suivant : [www.gard.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-inondation/Plans-de-Prevention-des-Risques-Inondation-PPRI/Les-PPRI-en-cours-d-elaboration/PPRI-de-SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE](http://www.gard.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-inondation/Plans-de-Prevention-des-Risques-Inondation-PPRI/Les-PPRI-en-cours-d-elaboration/PPRI-de-SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE)

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de Saint-Quentin-la-Poterie et à la préfecture du Gard (Direction départementale des Territoires et de la Mer du Gard – Service Eau et Risques - 89 rue Weber 30907 Nîmes) aux jours et heures habituels d'ouverture et publiés sur le site internet de la Préfecture du Gard et accessibles avec le lien suivant : [www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Plans-de-prevention-des-risques-inondation-PPRI](http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Plans-de-prevention-des-risques-inondation-PPRI)

À l'issue de la procédure d'enquête prévue au présent arrêté et suite à la prise en compte de modifications éventuelles résultant de l'enquête publique sur le document présenté au public, la décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sur le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune de Saint-Quentin-la-Poterie sera un arrêté d'approbation du préfet du Gard.